



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JJG/CB
DC N° 07.100

DECISION

***Concernant la fixation des tarifs
de plaçage sur le domaine public
-Année 2007-***
=°=°=°=°=

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 Mai 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 02 Mars 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

D E C I D E

- De fixer le tarif de plaçage sur le domaine public pour l'année 2007, comme suit :

- Véhicule exposé..... 44,50 €
(par jour et par véhicule)

- D'encaisser la recette correspondante au Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 avril 2007

Fait à ROYAN, le 11 Avril 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT